

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007

Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

49/104-07

Séance du 28 SEP. 2007

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ECOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPEENS DU HAUT-RHIN (EGPE)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU vu la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I - 1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde à l'EGPE une subvention de 1000 € pour l'organisation des 2 conférences qui se dérouleront à Colmar le 18 septembre et 15 octobre 2007.
- ❖ Précise que ce montant sera prélevé sur le fonds d'action gérontologique chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions